

## La Révolution à Lannilis

Le sermon de l'abbé **Floch** (23 janvier 1791), qui avait produit l'effet d'une bombe sur la population si croyante de notre paroisse, apporta aussi maints remous au sein de la municipalité où, à côté de quelques excités, se trouvaient plusieurs « officiers municipaux » très sincèrement attachés à la doctrine catholique. Le 10 février, Corentin **Abarnou**, de la Grande Roche, présente sa démission et le 22 c'est Pierre **Colin** de Trobéro, qui se retire à son tour. Mais, sans doute sur la pression de leurs collègues, ils reviennent sur leur décision. Dès le 27 février, **Colin** rentre à la municipalité et le 12 mars **Abarnou** à son tour reprend sa place à l'assemblée. Celle-ci continue à s'occuper des affaires d'Eglise. Elle régleme la location des chaises. Ce sera 3 livres par an pour ceux qui fourniront leur chaise (1). Les autres paieront 6 deniers par messe « *tant aux jours ouvriers qu'aux fêtes et dimanches* » et autant à vêpres. La municipalité autorise le Gouverneur de la paroisse à acheter des chaises. Quant aux « *resquilleurs* », qui, sous l'ancienne et débonnaire administration, se permettaient d'aller assister aux offices dans le choeur, ce qui leur évitait toute location de chaises, défense absolue leur est faite désormais d'agir de la sorte, sous peine d'encourir l'ire de la municipalité.

Le 24 février, **Caill** et **Déniel** fournissent au district des renseignements sur la « salubrité publique ». Nous apprenons que « *le canton est presque tous les ans accablé d'épidémies de toute nature. Il se fait une infinité d'accouchements difficiles et contre nature, principalement chez le pauvre, faute de quelque secours prompt. Les bâtiments qui viennent relâcher au port de l'Aber-Warch y répandent très souvent des maladies de tout genre. De plus le scorbut est aussi très répandu dans ce pays. Il se trouve dans cette paroisse un chirurgien (2), nommé Pierre-Simon **Fillieux**, natif de Lusignan en Poitou, ancien chirurgien des hôpitaux militaires et de charité, chirurgien accoucheur des écoles de Paris, chirurgien commis par le gouvernement pour les épidémies de toute la subdélégation de Lesneven et deux sages-femmes jurées, l'une nommée Renée **Kerjean**, l'autre Jeanne **Le Vourch**. »*

Le même jour, 24 février, la municipalité prie M. **Le Cain**, contrôleur des Aides et Gabelles à Brest, de vouloir bien lui verser les 490 livres Ducs aux pauvres de Lannilis par le legs du **Louet de CoatzunvaL** Le contrôleur s'exécute aussitôt et l'argent est remis à Guillaume **Léost**, de Kerveur, gouverneur en charge et fabricant de Saint-Pierre. Avec 360 livres, il achète de l'orge et fera cuire et distribuer du pain aux pauvres en présence de la municipalité. Il règlera 24 livres au chirurgien **Fillieux**, pour soins et médicaments donnés à plusieurs pauvres et conservera par devers lui les 106 livres restant pour secours urgents éventuels.

A la fin du Carême, le procureur Pierre **Caill** est à nouveau atteint d'une petite crise d'anticlérisme. Cette fois, c'est « *au sieur **Beauthorel*** », de Plouguerneau, qu'il en a. L'abbé **Bothorel**, vicaire à Plouguerneau, avait prêché le Carême à Lannilis, et, suivant la tradition, avait quêté dans la paroisse à la fin du cycle des prédications. **Le Caill** en a le sommeil coupé et s'indigne sans aucun respect pour l'orthographe : « *Je demande que les auffices municipaux aye à le condamner à restituer la somme qu'il aura eu de notre paroisse à nos povres.* » Cette fois cependant, il en est pour ses frais, le Conseil refuse de le suivre parce qu'il n'y a pas de décret qui défende la quête. Cela n'empêchera pas le même **Caill** deux mois plus tard (19 juin 1791) d'ordonner au Conseil d'avoir à marcher en Corps aux 3 processions du Sacre (3) avec leurs marques distinctives « *et qu'il aient à ordonner un piquet de gardes nationales pour l'escorte du Sacre dans lesdites processions* » (4).

Ce même 19 juin, Yves **Masson**, secrétaire greffier de la municipalité, devenu greffier du Juge de Paix, démissionne de son premier poste, après avoir occupé les deux pendant 4 mois. Il est remplacé par le notaire royal, Nicolas-Joseph **Fourcade**.

Deux communications faites à cette époque au district de Brest nous permettent de nous rendre compte du prix des denrées à Lannilis et aussi de l'état de la récolte de 1790. Voici quelques chiffres.

Les poulets valent 2 francs le couple, les canards 4 francs 10 sols, de même que les oies; les pigeons 1 franc 10 sols, la douzaine d'anguilles, 1 franc 10 sols, l'agneau 6 sols la livre, le cochon 7 sols, le beurre 10 sols, le lin 14 sols la livre peignée. La journée d'un homme nourri était payée 6 sous, celle du cheval 1 franc 10 sols, enfin une journée de voiture 9 sols.

Un état du 14 avril 1791 nous donne des détails intéressants sur la récolte de 1790 qui fut « commune ». En tête vient l'avoine avec 3 600 boisseaux, puis le seigle avec 1 944 boisseaux, l'orge 1 500, le froment 1 440, le sarrasin 1 400, les fèves 150 et les pois 60. Il y a eu 4 400 « milliers » de paille et 50 seulement de foin. Une pluie persistante a nui à l'abondance de la récolte, surtout au froment qui était déjà la céréale la plus répandue. Outre l'avoine dont l'importance s'explique à l'époque par le nombre élevé de chevaux et aussi par la consommation humaine (yod kerc'k a blije kals d'hon tud koz), on constate de fortes superficies en seigle et en sarrasin, même en fèves, aujourd'hui cultures totalement disparues.

(A suivre.)

(1) J'avoue que mon cerveau obtus n'a pas réussi à comprendre cette location de chaises par leurs propriétaires. Mais **Déniel** et **Caill** avaient évidemment des « lumières » qui me font naturellement défaut.

(2) Chirurgien est ici employé pour médecin. **Fillieux** ne joua aucun rôle à Lannilis durant la Révolution.

(3) Il s'agit des 3 processions du Saint Sacrement qui se faisaient alors le jeudi du Saint Sacrement qui était fête gardée et les deux dimanches suivants. Au Concordat la fête du Saint Sacrement fut transférée au dimanche suivant.

(4) Le 22 mars, l'abbé **Le Drast**, prêtre de Lannilis, titulaire de la chapellenie de Trobérou, avait reçu défense du district de Brest de « couper aucun bois » à Kermoguet sur les terres dépendant de la susdite chapellenie.

Y. NICOLAS, Février 1963